

Les RéActeurs des Espaces

*Journal de l'Association ADVOCACY NORMANDIE
et des Espaces Conviviaux Citoyens de Caen, Vire, Granville et Lisieux*

EDITO

Cher(e)s ami(e)s, adhérent(e)s et chers partenaires

Depuis le dernier numéro, la situation sanitaire est restée préoccupante, cependant vous êtes nombreux, comme l'ensemble de l'équipe salariée a avoir choisi de vous faire vacciner. Cela nous laisse espérer une reprise de nos activités à la normale. Le 29 juillet, l'ARS de Normandie nous informait enfin que nous pouvions à nouveau nous réunir tous ensemble et que la contrainte de 6 personnes dans nos lieux, instauré en novembre 2020, était levée.

Nous en sommes soulagés car cette jauge maximum de 6 personnes dans les G.E.M était difficilement tenable. De nouvelles personnes souhaitaient adhérer et fréquenter nos E.C.C et chacun aspirait à venir plusieurs fois par semaine.

Cette année encore, il nous est apparu plus raisonnable d'organiser une Assemblée Générale à distance le printemps dernier, mais nous allons enfin réussir à nous réunir à la rentrée pour célébrer enfin nos retrouvailles. Nous avons retenu le mercredi 22 septembre et réservé la salle du château de Beauregard afin de partager un grand moment de convivialité.

Les activités reprennent, et nous sommes heureux de pouvoir, à nouveau, vous donner rendez-vous en octobre à l'occasion des événements que nous organiserons dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale, qui ont pour thème cette année: « *Respect de mes droits* ».

Amicalement , Philippe GUERARD,
Président d'Avocacy Normandie

SOMMAIRE

P2– Les rendez-vous de la rentrée

P3- A Lisieux, Ça fait BOUM , ça fait BAM !

P3- Vacances pour tou.te.s

P4 et 5- Mieux connaître ses droits pour y recourir ! Les Virois se penchent sur l'AAH

P 6 et 7 - ZOOM sur la prestation de compensation du handicap (PCH)

P8 et 9 - Projet Territorial de Santé Mentale de la Manche : les adhérents de Granville mobilisés

P10 et 13 - Humain, Publication de portraits

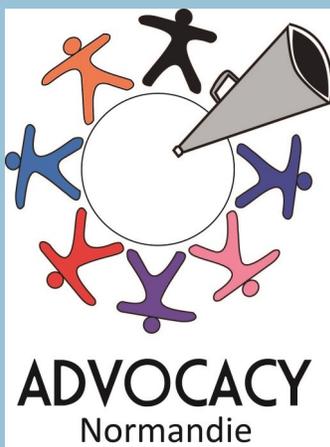
P14- Clown, avec la compagnie Charivari Palace

P-15-A Granville, les adhérents se forment pour intervenir sur les questions de santé face à un groupe

P 16 à 19 - La santé mentale au temps de la COVID-19

P20 et 21—Wébinare CCOMS : Initiative QualityRights de l'OMS : un outil concret pour la promotion des droits dans les services de santé mentale en partenariat avec Advocacy France,

www.advocacy-normandie.fr



Les rendez-vous de la rentrée

9 SEPTEMBRE à l'hôtel de ville de Caen

Les Conseils locaux de santé mentale (CLSM)

Pour agir en faveur de la santé mentale des habitant-es – notamment des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Normandie

3 Ateliers de travail qui auront pour objectif de vous outiller très concrètement pour mettre en place des politiques et actions locales en santé mentale adaptées aux besoins et priorités de vos territoires.

Atelier 1 : Le CLSM au sein du territoire : quelle articulation avec d'autres dispositifs, quelle échelle pour le CLSM ?
Ateliers 2 : La mobilisation des partenaires : quelle collaboration avec les personnes concernées (usagers et aidants) et la psychiatrie ?

Atelier 3 : Le rôle central des collectivités : quel plaidoyer pour les élus ?

Cette journée se déroulera - sur inscription:

le 9 septembre 2021,
de 10h à 16h.
à l'Hôtel de ville de Caen

Revoir le replay du webinaire du 2 juin 2021 [ici](#)



22 SEPTEMBRE au château de Beuregard

Les grandes retrouvailles d'Advocacy Normandie

En raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu nous tous nous réunir depuis des mois, alors en cette rentrée, les adhérents d'Advocacy Normandie sont invités à une journée conviviale, au programme: repas, jeux, balade, chant, détente...

Inscription auprès des animateurs et animatrices des Espaces Conviviaux Citoyens. *Participation* : 5€



Du 4 au 17 octobre 2021

Semaines d'information en santé mentale

Les prochaines Semaine d'Information en Santé Mentale auront lieu du 4 au 17 octobre 2021 sur le thème « Respectons mes droits ». Comme chaque année, Advocacy Normandie proposera un programme d'actions en région

Le programme est en cours de construction, mais dorénavant et déjà, nous vous donnons rendez-vous le jeudi 7 octobre à 20h00 au théâtre de Lisieux et samedi 9 octobre à 19h00 à la comédie de Caen à Hérouville saint clair pour la restitution après 9 journées de résidence.

Les Granvillais vous invitent le 16 octobre pour une représentation unique

Le 1er octobre 2021 à Caen



Le 7 octobre 2021 à Biéville Beuville

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées fait sa rentrée !

Nous vous invitons le jeudi 7 octobre 2021 de 9h30 à 16h30 pour échanger sur l'accès au numérique pour tous et pratiquer ensemble une ou plusieurs activités sportives, au Golf de Caen La Mer, à BIEVILLE-BEUVILLE. Inscriptions Obligatoires : Merci de confirmer votre présence et votre intérêt pour une partie de golf avant le 24 septembre 2021, en complétant le formulaire en ligne :

<https://forms.office.com/r/38940CcBW1>

A Lisieux, Ça fait BOUM , ça fait BAM !

Depuis quelques semaines nous mettons tout notre cœur à relancer nos activités tout en respectant les règles sanitaires.

Depuis nos retrouvailles, nous privilégions les sorties de plein air, de bien être : randonnées, vélo, équitation, piscine, canoë, pédalo....

Nous allons de nouveau nous retrouver autour d'une bonne table à la satisfaction de tous, partager quelques repas sur notre terrasse.

Aussi, nous avons repris nos actions militantes à la nuit du handicap à Ouistreham avec le groupe de percussions "DJEMBEREZINA". Ce groupe, accompagné par Didier, se réunit chaque mardi...Il sera aussi présent à Lisieux plage cet été et au forum des associations en septembre.

Nous sommes heureux d'être ensemble après cette période compliquée.



Vacances pour tou.te.s

« Cette année, les vacances vont comme en 2020, avoir une saveur particulière, dû à une conjoncture évolutive pour lutter contre le COVID-19 (périodes de confinement plus ou moins bien vécues, couvre-feu,...) nécessitant un changement profond dans notre façon de vivre et dans nos comportements au quotidien. Ces périodes difficiles sont particulièrement dures pour les familles défavorisées, les personnes sans domicile ou hébergées, dont le cadre de vie était particulièrement contraignant.

Dans ce contexte, les vacances doivent permettre de pouvoir se ressourcer et de prendre du temps pour soi, de s'échapper et de s'ouvrir à un horizon que l'on pourrait considérer comme une parenthèse de « respiration », une bouffée d'air.

Ainsi pour la Troisième année, le dispositif partenarial entre l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) et la Fédération des Acteurs de la Solidarité est reconduit. Il permet aux associations/structures adhérentes à la Fédération, de monter avec les personnes qu'elles s'accompagnent, des projets vacances individuels ou collectifs, co-financés par l'ANCV via les chèques-Vacances.

Les adhérents d'Avocacy Normandie ont pu bénéficier de ce dispositif, puisqu'un séjour individuel a été élaboré pour un adhérent de Granville qui souhaite partir en autonomie et que les E.C.C. de Vire et de Lisieux ont construit des actions collectives : journées équitation et char à voile. Six adhérents de Vire sont partis en séjour du 10 au 12 septembre à Saint Malo pour un coût individuel de 50€ après déduction des aides.



Pour profiter de vos vacances à toute période de l'année, comment faire ?

- 1 Rappelez-vous rapidement de votre référent social ou conseiller emploi
- 2 Préparez vos vacances seule, en famille ou en groupe avec la structure qui vous accueille
- 3 Obtenez des chèques-vacances pour financer une partie de vos transports, votre hébergement et vos loisirs



Nom de la personne référente



Pour plus d'informations : www.federationsolidarite.org ou vacances@federationsolidarite.org

Mieux connaître ses droits pour y recourir !

Les Virois se penchent sur l'AAH

Désireux de mieux comprendre les critères d'éligibilité à l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), plusieurs adhérent.e.s de l'ECC de Vire ont invité le Président de l'Association Philippe Guérard, qui est également membre de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées du Calvados (CDAPH), pour échanger sur le sujet le 24 Février dernier.

Pour préparer cette rencontre, les membres intéressés par le sujet, ainsi que Philippe Guérard, ont tenu une réunion en conférence téléphonique au mois de Décembre, lors de laquelle ils ont présenté leur situation personnelle, et précisé leurs interrogations. Parmi eux, plusieurs bénéficiaires du RSA qui se sont vu refuser l'AAH. Également un membre qui a reçu un accord d'AAH suite à un stage effectué en ESAT. Les interrogations portaient principalement sur les critères pour fixer les % d'incapacité, et l'interaction entre le travail et l'AAH.

Avant d'accueillir Philippe Guérard, les adhérent.e.s se sont retrouvés.e.s dans leur ECC pour recueillir des informations sur internet. L'animatrice a également fait quelques recherches et produit un document schématique. Ce document résume le parcours d'une demande d'aide auprès de la MDPH. Il tente également de définir les notions clés comme le « taux d'incapacité », la « Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé », etc...

Le jour de la causerie, après une présentation théorique du schéma par l'animatrice, la séance a pris la forme d'une discussion : les adhérent.e.s ont évoqué leur situation, et Philippe Guérard a témoigné de son expérience au sein de la CDAPH. Il a expliqué le rôle de la CDAPH, et les difficultés à propos desquelles elle peut être interpellée.

En réponse aux situations personnelles qui lui ont été présentées, Philippe Guérard a pu donner des conseils : demande de rencontre physique avec la CDAPH, recherche de stage avec l'accompagnement de l'ADAPT, demande de prestation de compensation (à défaut d'éligibilité à l'AAH)...

Au membre qui a effectué un stage en ESAT et qui regrette de devoir attendre 2 ans pour être embauché, mais qui s'est vu attribuer l'AAH à la suite de ce stage, Philippe Guérard a donné une piste de compréhension. Selon lui, le bilan positif du stage en ESAT a établi que le membre devait y être orienté, et l'AAH a alors été versée de façon à compenser les revenus non perçus faute de place en ESAT à ce jour.

Les adhérent.e.s de l'ECC de Vire souhaitent organiser une nouvelle causerie sur le thème des tutelles. Ils recherchent une personne ressource, qui à l'instar de Philippe Guérard, pourra leur donner des « éclairages pratiques » sur les points qui les interrogent (qu'il leur reste à préciser !)

À bon entendeur...



Parcours de votre demande d'aide(s) auprès de la MDPH

Où trouver le cerfa à remplir ?
<https://www.calvados.fr/mdph>
 - MDPH du Calvados, 17 rue du 11 Novembre, 14000 Caen
 - MDPH de la Manche, 586 rue de l'Exode, 50000 Saint-Lô

Taux d'incapacité =
 % de limitation de possibilité d'accomplissement d'activités en conséquence des déficiences décrites.
 → **3 seuils :**
 - ≤ 50 % : troubles légers
 - Entre 50 % et 79 % : troubles importants
 - ≥ 80 % : trouble grave

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) est octroyée aux personnes qui ont un taux d'incapacité ≥ 80%. Elle peut être octroyée à une personne avant un taux entre 50 % et 79 % si le trouble entraîne des difficultés d'accès à l'emploi, prévisibles sur au moins un an, et ne pouvant être compensées (Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi).

+ 4 mois ...

APRIL
30

2. UNE ÉQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE ÉTUDIE VOTRE DOSSIER



- Les médecins, psychiatres, travailleurs sociaux, etc. évaluent vos besoins au regard de votre demande et de votre projet de vie.
 - Ils déterminent votre **taux d'incapacité*** à l'aide de guides* et vos besoins de compensation
 - Ils élaborent un « plan personnalisé de compensation »

* **Les guides** permettent à l'équipe pluri, d'identifier vos difficultés sur divers plans, et de proposer des aides pour que vous accédiez aux mêmes droits que quiconque.

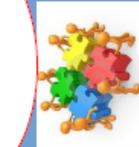
1. VOUS PRÉSENTEZ VOTRE DOSSIER À LA MDPH

* **Le DOSSIER doit contenir :**
 - Cerfa n°15692*01 rempli et signé
 - Certificat médical de moins de 6 mois
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Justificatif d'identité
 - Justificatif identité représentant légal le cas échéant

VOUS
ou votre représentant légal

MDPH

3. LA CDAPH STATUE SUR VOS DEMANDES



La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) c'est des représentants de l'État, du Département, etc. et 1/3 de personnes handicapées. Elle prend les décisions au regard de votre projet de vie, du % d'incapacité et du plan personnalisé de compensation* établi par l'équipe pluri-disciplinaire.

* **Le plan personnalisé de compensation** c'est les propositions d'aides : mesures d'insertion socio-prof, orientation vers établissements ou services répondant à vos besoins, attribution d'aides, reconnaissance qualité travailleur handicapé...

+ 15 jours ...

MAY
15

Votre taux d'incapacité a été évalué à au moins 80 % OU entre 50 % et 79 % + RSDAE (Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi)

4. RÉPONSES DE LA CDAPH

4. Réponses de la CDAPH

CAF

JUNE
15

5. La CAF vérifie les conditions d'âge, de résidence, de ressources, et verse les prestations attribuées.

Permet de bénéficier de certains avantages

Délivrance carte invalidité

Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé

Refus concernant certaines demandes

5. Mesures d'aides à l'emploi/la formation

5. Recours

11111111111111111111

Note de la rédactrice :

Les informations de ce document ne sont pas exhaustives, elles sont destinées à répondre aux questions des personnes handicapées et de leurs proches. Les délais sont théoriques.

Sources :
<https://www.gisti.org/fr/mdph-comprendre-evaluer-le-parcours-de-votre-dossier.pdf>
<https://www.calvados.fr/mdph>



ZOOM sur la prestation de compensation du handicap (PCH)



L'élargissement de la prestation de compensation du handicap (PCH) à la prise en charge des besoins liés à la parentalité entre en vigueur le 1er janvier 2021 pour accompagner 17 000 parents en situation de handicap dans leurs actes quotidiens liés à la parentalité, dès la naissance de leur enfant.

L'accès à la parentalité est une condition du droit à une vie « comme les autres » et constitue en cela une attente très ancienne des personnes en situation de handicap.

Sa mise en œuvre concrétise l'engagement du Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020.

Selon Sophie Cluzel, « la prestation de compensation du handicap pour la parentalité est un vrai levier pour rendre concrets et effectifs les droits des personnes en situation de handicap de fonder ou agrandir une famille. Cet élargissement historique de son champ permet d'améliorer la vie et de renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap. »

Dès lors que les parents en situation de handicap ont des enfants qui, compte tenu de leur âge, n'ont pas l'autonomie suffisante pour des gestes du quotidien comme se laver ou s'habiller par exemple, toute personne bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap au titre de l'aide humaine, empêchée totalement ou partiellement du fait de son handicap, pourra rémunérer un intervenant au titre de l'aide humaine. S'y ajouteront des aides forfaitaires pour la partie aides techniques, concernant notamment du matériel spécialisé de puériculture. La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 prévoit une enveloppe de 200 millions d'euros de compensation des dépenses mises en œuvre en 2021 par une avance des départements, acteurs pleinement engagés aux côtés du Gouvernement dans l'amélioration de l'accompagnement et des droits des personnes en situation de handicap.

Pour tout savoir sur la prestation de compensation du handicap (PCH) [cliquez ici](https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/zoom-sur-la-pch-parentalite-montants-et-demarches) et rendez-vous sur le site de la CNSA <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/actualite/zoom-sur-la-pch-parentalite-montants-et-demarches>



Prestation de compensation du handicap (PCH) : ouverture aux parents en situation de handicap

Aide humaine et aides techniques : le bénéfice de la prestation de compensation du handicap (PCH) est élargi aux besoins liés à l'exercice de la parentalité des personnes handicapées dès la naissance de leur enfant. Un décret est paru au *Journal officiel* le 1^{er} janvier 2021. Il est complété par un arrêté paru le même jour qui en détermine les montants. (Les précisions avec Service-Public.fr)



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les parents en situation de handicap bénéficiant de la [prestation de compensation du handicap \(PCH\)](#) ont droit à une aide pour la prise en charge des besoins relatifs aux actes quotidiens liés à la parentalité.

Il s'agit des besoins en aide humaine et en aides techniques, ainsi qu'à ceux liés à la préparation des repas et à la vaisselle.

Les montants forfaitaires mensuels accordés varient selon l'âge de l'enfant

Pour le besoin d'aide humaine (rémunération d'un intervenant pour réaliser certaines tâches quand les enfants ne sont pas autonomes pour les gestes du quotidien, notamment) :

- 900 € pour un enfant de moins de 3 ans, 1 350 € pour les familles monoparentales ;
- 450 € pour un enfant entre 3 et 7 ans, 675 € pour les familles monoparentales.

Pour le besoin d'aides techniques (achat de matériel spécialisé de puériculture, par exemple) :

- 1 400 € à la naissance de l'enfant ;
- 1 200 € à son 3^e anniversaire ;
- 1 000 € à son 6^e anniversaire.

Les aides techniques seront allouées automatiquement au parent bénéficiaire de la PCH lors de la naissance de son enfant, puis aux troisième et sixième anniversaires. Leur montant atteindra 3 600€ pour les six premières années de l'enfant.

Concernant l'aide humaine, ils peuvent déposer un dossier de demande auprès de [la maison départementale des personnes handicapées \(MDPH\)](#) .

Par ailleurs, il n'y a plus d'âge maximal pour déposer une première demande.

Textes de loi et références

- [Décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020 relatif à l'amélioration de la prestation de compensation du handicap](#)
- [Arrêté du 17 décembre 2020 fixant les montants maximaux attribuables pour la compensation des besoins liés à l'exercice de la parentalité dans le cadre de la prestation de compensation du handicap](#)
- [Décret n° 2020-1827 du 31 décembre 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate de deux arrêtés](#)

Projet Territorial de Santé Mentale de la Manche : les adhérents de Granville mobilisés

Et si nous vous contions une histoire de militants/ usagers en santé mentale.

Il s'agit du lien entre les adhérents de l'Espace Convivial Citoyen de Granville géré par l'association Advocacy-Normandie et de l'animateur de ce même lieu.

Cela commence par le partage d'informations entre professionnels.elles du secteur médico-social et associatif qui annonce la mise en application de la loi du 26 janvier 2016 sur la modernisation du système de santé en matière de territorialisation de l'offre de soins.

Une présentation du PTSM (Projet Territorial en Santé Mentale) a lieu le 29 novembre 2018 dans les locaux de l'AAJD à Agneaux. Suite à cela, le bureau de l'association missionne l'animateur pour participer à ce projet à sa demande. Cela lui permet de participer au comité de pilotage du PTSM et de soutenir la parole des adhérents de l'association au sein de ce groupe de travail.

Entre novembre 2018 et fin décembre 2019, plusieurs temps de travail sont mis en place pour réaliser ce diagnostic. Nous tenons à remercier Mme Le Mouellic, Responsable Qualité Gestionnaire des Risques au Centre Hospitalier de l'Estran à Pontorson, Mme Pistien, Chargée de Mission Développement Innovation à la Fondation Bon Sauveur de Picauville pour leur travail dans la réalisation de ce dernier et remercions l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur implication.

Durant l'année 2019, trois adhérents.es, Amandine, Cyrille et Nadège ont pris la parole au nom de l'association et en leur propre nom pour donner leur avis sur l'accompagnement médical qu'ils ont

vécu depuis l'apparition des premiers symptômes de la maladie psychique.

Il s'agit présentement d'une reprise de pouvoir même minime sur une situation dont la place des personnes est multiple en pratique et en sens. Ils sont citoyens d'un système sur lequel ils ne peuvent peser d'une manière individuelle, usagers des services médicaux qui ne reconnaissent que depuis peu le droit des patients (loi du 04 mars 2002) et adhérents d'une association de représentants « d'usagers » en santé mentale.

Cette dernière accompagne à la « conscientisation et la capacitation » de chaque adhérent. Par conscientisation et capacitation, nous entendons ; « l'accent mis sur l'autonomie de la personne et son rôle de sujet en tant que producteur de connaissance » ou exprimé autrement, c'est l'affirmation de sa parole et de sa capacité à apprendre, à faire et à proposer par soi-même. Suite à la contractualisation du PTSM en décembre 2019, l'ARS (Agence Régionale de Santé) élabore, en lien avec le groupe projet, une feuille de route pour la seconde phase : CTSM 2021-2025 (le contrat territorial de santé mentale). Il s'agit de coordonner, d'accompagner les acteurs pour la mise place des actions de terrain pour répondre à l'urgence sanitaire, médicale et sociale. Cela passe par la création d'un poste de coordinateur départemental. Il sera financé par l'ARS pour la mise en place du CTSM, la mise en place de CLSM (Comité Local en Santé Mentale), la formation des accompagnants.es professionnels.elles, des aidants.es familiaux, amicaux et tant d'autres actions que le diagnostic a mis en évidence. Le travail de groupe, les réunions, les prises de parole des uns et des autres, sont ralentis pour cause de pandémie jus-

La reprise du travail autour du CTSM se fait en visio-conférence jusqu'à ce jour.

En tant que professionnel, ce travail en co-construction m'a permis de mieux appréhender les difficultés de chacun et de mesurer l'implication des représentants des acteurs de terrain. Cela peut paraître de l'ordre du détail mais tous tendent vers le bien-être des personnes qu'ils accompagnent en fonction des missions qui leurs sont allouées et des difficultés qu'ils rencontrent.

En tant qu'animateur d'un ECC (Espace Convivial Citoyen), j'ai rendu compte des avancées à la fois aux adhérents de Granville, à mes collègues et au bureau de l'association. Il est vrai que tous les adhérents.es de l'ECC de Granville n'étaient pas tous intéressés.es par cette action mais j'étais capable de présenter de manière globale un projet de territoire local (département de la Manche).

Pour moi, cela participe à l'émulation collective qui me semble nécessaire pour d'une part susciter l'envie de s'investir et d'autre part laisser la place aux adhérents au sein d'un fonctionnement citoyen qui les avaient oubliés jusqu'alors.

Les étapes pour tendre vers la prise de pouvoir des personnes en situation de handicap correspondent, à mon sens au temps nécessaire pour des citoyens de s'approprier le contexte et de proposer leurs propres orientations de société.

L'empowerment, le pouvoir de décider et d'agir, le pouvoir de penser et d'agir, peuvent être utilisés comme les outils, les méthodes et comme temps nécessaires pour agir sur les situations individuelles et collectives que rencontrent les personnes en souffrance psychique.

Cyrille: Mes orientations en tant que citoyen « Prendre la parole » par rapport à mon vécu en tant que personne en souffrance psychique, Me deman-

der mon avis sur les institutions sanitaires et les professionnels de santé (hôpital de jour, Centre Médico Psychologique...). Prendre ma place de citoyen à part entière dans le Projet Territorial de Santé Mentale

En conclusion, participer au CTSM financé par l'ARS (loi votée sur le mandature précédente)

Amandine : Mon retour

Cela m'a permis de rencontrer divers représentant.es de structures sanitaires et sociales. Nous avons été bien accueillis et écoutés.

Cela a permis d'exprimer mon vécu auprès des différents représentants des acteurs de terrain.

(avant le covid, début du PTSM, on avait échangé en petits groupes sur les thèmes / axes de travail et chacun avait pu s'exprimer).

Cela m'a permis de participer à un travail comme une personne valide. Comme je suis en invalidité et que je travaillais dans le secteur médical, je ne me sentais plus d'interagir sur le secteur et sur les questions qui me concernent maintenant en tant que patiente.

Cela m'a permis de participer au projet de création d'un CLSM. De plus, j'ai pu entendre les autres intervenants et certains professionnels qui évoquaient leurs difficultés à trouver les informations et s'adresser aux bonnes structures. Comme les patients !

Car nous patients, quand nous voulons prendre en charge notre santé et réaliser nos démarches, c'est le parcours du combattant.

Cela est rassurant de voir que les professionnels, eux-aussi, du secteur médico-social ont également des difficultés dans l'accompagnement des personnes. On se demande si on est capable de faire nos propres démarches face à la lourdeur du système.érents.es/salarié

Pour en savoir plus : [Les 7 projets territoriaux de santé mentale de Normandie adoptés pour une durée de 5 ans par arrêtés du directeur général de l'ARS](#)

Humain, Publication de portraits

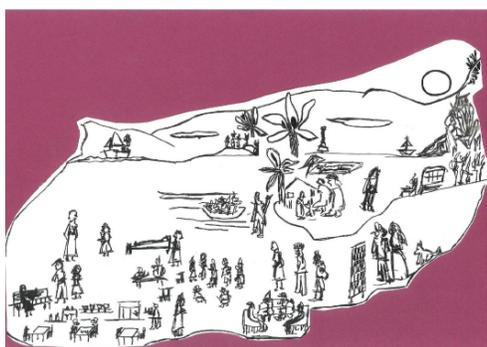
Danielle et Kevin ZAGNI ont publié en mai 2021 un recueil de portraits avec la contribution de témoins anonymes membres des groupements d'entraide mutuelle de Caen et Lisieux .



Contexte

Humain

Richesses intérieures et sentiments



Danielle et Kevin ZAGNI

Solidaire-et-Responsable.org

Le projet *Humain* s'inscrit dans un contexte et un programme de politiques publiques très porteur : en mai 2017, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, en se basant sur les définitions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a publié la *stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale* et notamment le volet handicap psychique, qui nous intéresse particulièrement. Deux aspects sont mis en valeur dès les premières lignes du document : la déstigmatisation des personnes, puis plus loin, le soutien et la formation aux pairs-aidants. Plutôt que de la déstigmatisation, j'irai jusqu'à parler de la valorisation essentielle des hommes et des femmes, en situation de handicap psychique. En effet, le secrétariat d'État indique que « l'une des spécificités du handicap psychique, réside dans la stigmatisation des personnes concernées ». En cause : « les clichés véhiculés sur la violence présumée de ces personnes envers elles-mêmes et surtout envers les autres », ainsi que le «

tabou de la maladie mentale ». Or, depuis la loi du 11 février 2005 et simplement d'après le bon sens humain, la reconnaissance du handicap psychique et de surcroît, l'égalité des droits et des chances pour les citoyens concernés, sont officiellement reconnues. Cette stigmatisation des usagers de la santé mentale est non seulement un non-droit, mais une atteinte à la santé de ceux-ci ! Ils sont poussés avec leurs familles au déni, ne parvenant pas à accepter et à assumer la maladie, processus rendu extrêmement difficile. Cette défiance envers le soin entraîne son absence ou sa rupture ; en termes techniques : « des situations de non-recours initial ou des ruptures de parcours ». Une maladie psychique comme n'importe quelle autre, sans être soignée, a de grandes chances de s'accroître ou de réapparaître : c'est à déplorer pour beaucoup d'individus... Au-delà des souffrances humaines, nous imaginons bien les conséquences sur le système de santé qui, plutôt que de prévenir les rechutes en stabilisant un contexte de vie et l'état du patient, doit faire face à des crises de décompensation et les résorber à l'aide des lourds dispositifs humains et matériels que cela nécessite !

Le projet *Humain* valorise les êtres dans leurs richesses intérieures : la poursuite d'un rêve d'enfant, une propension à l'amour, une force d'espérance, une aspiration au bien-être, un désir de liberté... Ainsi, tout en permettant des moments agréables et la réalisation de cette démarche passionnante, nous avons l'espoir de « changer les représentations sociales du handicap psychique ».



En découle le deuxième aspect qui nous intéresse, à savoir la pairaidance auprès des personnes, au travers de « la promotion de leurs capacités » et « leur implication dans les actions les concernant ». En effet, dans une attitude de déni et de défiance, qui mieux qu'un semblable, un pair expert, peut gagner suffisamment de confiance pour apaiser les tensions et ouvrir la porte à plus de compréhension ?

En veillant à ne pas déstabiliser les personnes, les groupements d'entraide mutuelle (GEM), dont fait

partie notre partenaire l'association Advocacy Normandie, pratiquent couramment la pairaidance : « c'est l'un des exemples les plus réussis qu'il convient de développer plus largement » ! Les usagers y trouvent du lien social et cela favorise la renaissance de l'estime d'eux mêmes, ainsi que la prise de confiance en leur capacité d'action. Ces facteurs sont indispensables au bien-être, à « l'inclusion pleine et entière dans la cité » et au rétablissement.

Cette politique publique se traduit par « des campagnes de communication à destination du grand public, pour faire évoluer les représentations du handicap psychique et lutter contre les préjugés, qui participent à l'exclusion ».

Celle-ci a également pour objectif de « former les pairs, [afin de] faciliter leur participation dans les instances nationales et locales, où leur représentation est requise », leur donnant à cette occasion plus de responsabilités et de pouvoir d'agir.

Le projet *Humain* est donc bien soutenu par l'air du temps : nous respirons et partageons cette douceur parfumée, dans une mouvance conciliante et constructive, sous le ciel d'un monde que nous voudrions animé des valeurs universelles du bien-être, de l'altruisme et de la fraternité.

Manifeste

Humain est le projet d'une galerie de portraits littéraires, inspirés d'échanges avec des personnes en souffrance : des hommes et des femmes apparemment fragiles qui recèlent des trésors intérieurs.

Ce sont ces richesses que nous recherchons, pour les exalter et les exhauster, pour les sublimer et les magnifier : la poursuite d'un rêve d'enfant, une propension à l'amour, une force d'espérance, une aspiration au bien-être ou un désir de liberté.

En dépeignant ces personnes bien réelles, sous couvert d'anonymat, nous souhaitons montrer que chaque humain est inestimable et infiniment précieux, même et surtout dans sa différence : un hymne à la tolérance dont l'essence est l'amour que nous te portons, Humain !

Démarche



Le groupe des témoins, usagers de l'association Advocacy Normandie, après inscription, se réunit autour d'un atelier de photos-langage. À son tour, chacun choisit une photo qui le représente et verbalise son ressenti sur celle-ci. La scène est enregistrée en audio, c'est « le témoignage »

Nous retranscrivons l'enregistrement et obtenons « le poème », au regard duquel nous nous mettons en position d'observateurs, pour dépeindre « le portrait » du témoin : un texte suggestif, anonymé et romancé, où émergent les richesses intérieures et les sentiments. Il est clôturé par un court résumé clair et concret.

Nous retrouvons ensuite individuellement les personnes, pour écouter leur témoignage puis lire à haute voix le poème et le portrait, afin que « le témoin » nous apporte son regard : une succincte correction, le don de son accord oral à la publication et la transmission de ses impressions dont nous prenons note.

Le texte passe alors dans sa version finale. Les portraits forment le corps du livre intitulé *Humain*, qui est introduit par « l'essai d'écriture » de notre travail à deux plumes et se conclut par « les impressions » recueillies tout au long du projet. L'ouvrage publié, il leur est distribué.

Commander HUMAIN

Au prix unique de 6€ en vente dans les E.C.C. de Caen et de Lisieux

Ou par envoi,

Après réception d'un chèque de 9€ à l'ordre d'Advocacy Normandie à Advocacy Normandie, Maison des associations, 10.18 Grand Parc

Des portraits en poésie, pour redonner confiance

Le projet « Humain », mené par Kévin Zagni et sa mère Danielle, s'adresse à des personnes passées par la psychiatrie. Ils les conduisent à se livrer pour mieux s'aimer et combattre la stigmatisation.

L'initiative

« Moi, j'aime les câlins, les bisous. » C'est Danielle, 70 ans, qui lit. Mais c'est Jeanne, 35 ans, qui a écrit cette confidence, au cours d'un atelier mêlant choix de photos et expression poétique, à l'intention de personnes suivies pour des troubles psys.

Un moment fort, inévitablement, pour Jeanne. Outre une dyspraxie qui affecte sa perception du monde et sa motricité fine, la trentenaire est « dépendante affective », définit-elle : « Je m'attache beaucoup aux autres, au point de coller aux gens. » D'abord des larmes, puis des sanglots envahissent la jeune femme, à l'évocation littéraire de sa marraine qui compte tant pour elle. On lui propose de faire une pause, elle décline, reprend son souffle. Kévin Zagni, le fils de Danielle, prend le relais pour un portrait de la trentenaire en vers libres : chaque phrase fait briller les yeux mouillés de Jeanne, dont on devine un sourire malgré le masque. « C'est très bien, merci », glisse-t-elle après le point final.

Un espace bien adapté

Le projet est mené depuis fin 2020, à l'initiative de Kévin et de sa mère

turelles.

S'y retrouvent régulièrement des personnes plutôt « stabilisées », comme Jeanne, ou encore Noémie, 40 ans. Son hémiplégié du côté droit, de naissance, l'a handicapée dans sa vie, l'a menée pendant treize ans en hôpital de jour. Noémie a pu néanmoins travailler, « jusqu'au jour où l'on m'a dit que j'étais inapte : ça a été un choc ». Le projet « Humain » proposé par

Kévin, elle l'a pris comme « un défi ». Avec ses moments parfois pénibles, quand il lui a fallu replonger dans les souvenirs de son « enfance atroce ». Mais, comme le souligne Jeanne : « Quelque chose de triste, avec la poésie, on peut le rendre beau et moins catastrophique. »

Kévin Zagni envisage d'autoéditer un livre, à partir de la galerie de portraits, « peut-être complété d'illustrations avec les photos choisies, voire d'une version audio ».

Laurent NEVEU.

Espace convivial citoyen de Caen, avec l'association Advocacy. Ouvert à tous, du lundi au samedi, de 9 h 15 à 17 h 15. 11, place Maurice-Fouque à Caen. Tél. 02 31 86 11 79.



Jeanne (à gauche, de dos) écoute attentivement les textes qui la concernent, lus ici par Danielle Zagni.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Danielle. « Moi-même, j'ai connu des troubles et j'ai su rebondir, confie l'informaticien de 35 ans, passionné de poésie. Je voulais en faire profiter d'autres personnes, après une démarche littéraire plus autocentrée. »

Avec sa maman, ancienne prof de lettres, il a profité du lieu ouvert par

Advocacy, une association d'usagers de psychiatrie, non loin de l'Abbaye aux Dames. « Un espace citoyen pour favoriser la reprise de confiance », décrit Julien, l'animateur, en guidant à travers le deux-pièces en rez-de-chaussée avec jardinnet, comportant un coin cuisine et un salon plus approprié pour les activités sociooc-

Clown, avec la compagnie Charivari Palace



Suite à l'atelier théâtre de l'année 2019, les adhérents de l'ECC ont souhaité renouveler l'expérience.

Une convention a été signée entre la compagnie Charivari Palace, l'Archipel (Scène conventionnée d'intérêt national « Art et Territoire ») et l'association Advocacy-Normandie pour une mise à disposition du théâtre de la Haute Ville.

Entre le 26 mai et le 17 juin 2021, les adhérents ont construit un spectacle d'improvisation et burlesque, accompagné de Christophe et Fabien à raison de 3 fois 2 jours soit une trentaine

heures.

« Je me suis sentie soutenue dans ce travail par Fabien et Christophe. Ils nous ont mis en confiance pour improviser sur le plateau. J'ai appris des techniques qui m'ont permis de me déplacer et de me mouvoir sur le plateau. Grâce à eux, j'ai pu sortir du trac que j'avais et l'interaction avec le public m'a portée. Un grand merci au public ». *Isabelle Ch.*

J'ai découvert que nous sommes des clowns, nous avons notre « dérisoire ».

Tout à coup, nous nous sentons capables de transformer nos faiblesses en force théâtrale en étant le plus simplement et profondément soi-même et en observant l'effet qu'il produit sur le monde, c'est-à-dire sur le public.

Il y a en chacun de nous, caché, enfermé, des merveilles et derrière la balourdise apparente, des trésors d'adresse insoupçonnés. Derrière le burlesque, la poésie et surtout l'émotion.

Lydie

« Les spectateurs ont rigolé, la salle était presque pleine, les spectateurs ont été intéressés par la représentation, nous avons fait du théâtre pour faire rire les gens ».

Béatrice

« Accompagnés par deux professionnels qui ont fait preuve de pédagogie et d'enthousiasme. Suivis échauffements et exercices imposés pour ensuite improviser des scènes burlesques guidées par leurs conseils, cela a permis de nous produire le dernier jour devant un public d'adhérents et de proches, expérience réussie du début à la fin, merci à tous ».

Gaëtan

« La Gentillesse de Fabien et Christophe, leur bonne humeur, la technique clownesque, se déplacer sur un plateau après des exercices de relaxation, leurs encouragements et leur félicitation nous ont bcp motivés. Ce travail demande bcp d'énergie. Un final avec rires, applaudissements très chaleureux et même émouvant, un rappel sur le plateau, une expérience fabuleuse. Le fait d'avoir du public nous a transporté. J'ai applaudi le public. Beaucoup d'émotion ».

Isabelle Co

A Granville, les adhérents se forment pour intervenir sur les questions de santé face à un groupe

Suite à la proposition d'une adhérente, nous nous sommes réuni.e.s autour d'un projet d'atelier : la santé des femmes. Différents thèmes ont été proposés. Comment animer ces ateliers au vu de la diversité des sujets (ménopause, andropause, sexualité, diabète...) Au même moment une formation gratuite proposée par promotion santé Normandie a vu le jour « *intervenir sur des questions de santé auprès d'un groupe* », nous avons eu la possibilité de nous inscrire grâce au soutien financier et logistique de l'association Advocacy-Normandie. Elle se déroule entre le mois de mai et octobre 2021 soit trois journées en mai et une en octobre dans les alentours de Caen. Ludovic Lerenard, animateur ainsi que deux adhérentes, Isabelle et Amandine y participent.



Isabelle : « *J'ai eu du mal à tout comprendre et à m'imprégner de toutes les informations, profusion d'informations, beaucoup de techniques. Ça m'a plu mais j'ai eu du mal à m'intégrer le premier jour. Les deux jours suivants, nous avons mangé ensemble. Cela m'a permis de mieux appréhender les personnes qui constituaient le groupe. Cela m'a détendue d'être avec la formatrice, les échanges étaient agréables, j'étais en confiance. Dans l'après-midi, la formatrice est venue vers moi, je me suis sentie rassurée. La mise en situation a été difficile, je ne me suis pas sentie à l'aise. Les allers retours Granville Caen étaient un peu fatiguants. C'était hyper intéressant, mais je suis contente d'y avoir participé. J'attends le dernier jour de formation.*

Grâce à la formation je vais pouvoir construire les ateliers santé des femmes et des hommes, c'est porteur d'idées pour concrétiser le travail que l'on va faire auprès des adhérents, c'est gratifiant ».

Amandine : « *Au début, c'était difficile à cause de la posture de certains participants. Je me suis retrouvée face aux préjugés par rapport aux personnes en situation de handicap et plus particulièrement le handicap psychique. Les idées préconçues sur l'historique familial, la génétique et la transmission des maladies. J'ai pu prendre la parole et donner mon point de vue sur ces idées et montrer mes différences par rapport à la présentation générale sur la santé.*

Cela a été enrichissant. J'ai pu faire des rencontres (patients experts, professionnels de santé...). La formation s'adresse, aussi, à des personnes qui n'ont jamais animé un groupe. La formatrice était attentive à l'ensemble du groupe. Elle nous a formé à des techniques diverses et variées. La formation était très vivante et agréable. Cela m'a permis de m'investir dans un projet à plus long terme. C'était fatiguant, prenant, on a beaucoup réfléchi ».



La santé mentale au temps de la COVID-19 : En parler, c'est déjà se soigner

Depuis plus d'un an, pour faire face à l'épidémie de COVID-19 des mesures de confinement et de couvre-feu ont été imposées aux Français. Les conditions de vie sont bouleversées et ont des conséquences importantes sur la santé mentale des Français. Le stress, la lassitude ou encore la peur sont autant de facteurs favorisant l'apparition de symptômes anxieux et dépressifs. Les détecter afin de permettre une prise en charge adaptée est primordial. C'est la raison pour laquelle Santé publique France et le ministère des solidarités et de la santé lancent aujourd'hui une campagne de sensibilisation à destination du grand public, avec une attention particulière portée aux 18-24 ans. L'objectif est d'encourager la parole auprès de son entourage, d'un professionnel de santé et de recourir aux dispositifs d'information, d'écoute et de soutien psychologique existants.

Une forte augmentation des symptômes anxieux et dépressifs déclarés par les Français

L'enquête CoviPrev menée de façon répétée par Santé publique France depuis le mois de mars 2020 atteste d'une dégradation de la santé mentale de la population. Les derniers résultats disponibles montrent que les états anxieux et dépressifs se maintiennent à des niveaux élevés : en vague 22 (15-17 mars) **31% des personnes interrogées présentaient des états anxieux ou dépressifs.**

La crise sanitaire a également un impact important sur le sommeil, la satisfaction de vie et l'augmentation des pensées suicidaires (9% vs. 5% selon le Baromètre Santé 2017)

Ces résultats confirment l'importance de mobiliser les dispositifs d'aide à distance et les professionnels de santé pour faciliter le repérage et la prise en charge précoce des troubles psychologiques.

Des dispositifs d'aide à distance pour les personnes se trouvant en situation de détresse psychologique

Les médecins traitants, les professionnels de santé mentale (psychiatres, psychologues, psychothérapeutes) et le monde associatif sont des recours essentiels pour répondre aux personnes en souffrance et réduire l'impact psychologique de cette épidémie. Santé publique France et le ministère des solidarités et de la santé renforcent leur volonté de favoriser l'accès à toutes les ressources disponibles au sujet de la santé mentale et d'assurer la diffusion des informations permettant d'accéder à ces services auprès du plus grand nombre.

Un N° vert d'appel téléphonique 0 800 130 000 a été créé par le gouvernement pour répondre à toutes les questions liées à la COVID-19 (confinement, règles de déplacement, etc) et pour orienter les personnes qui en expriment le besoin vers une écoute et un soutien psychologique.

En décembre 2020, l'enquête CoviPrev a permis de montrer que les dispositifs d'aide existants sont peu connus par le grand public : seulement 17% des personnes interrogées savaient que le 0 800 130 000 donne accès à un service de soutien psychologique alors que 37% se disaient intéressées par une ligne téléphonique d'aide ou d'écoute pour les personnes anxieuses et dépressives et 43% s'estimaient mal informées sur les symptômes, causes et traitements de l'anxiété et de la dépression.

Lancement d'une campagne inédite dédiée à la santé mentale : En parler, c'est déjà se soigner

Bien que la question de la santé mentale ait beaucoup émergé ces derniers mois du fait de la crise sanitaire, ce sujet reste encore méconnu et tabou pour de nombreux Français. Aussi Santé publique France s'est attachée à trouver le ton juste pour aborder cette question et a opté pour une tonalité intimiste et empathique, avec des spots TV et radios où l'émotion est palpable mais retenue, sans banalisation ni dramatisation excessive du sujet.

Et c'est sur le message « En parler, c'est déjà se soigner » que se concluent l'ensemble des messages : le ton est bienveillant et invite à parler à son entourage ou à son professionnel de santé. Il rappelle également l'existence du **numéro vert 0 800 130 000** et du site **Psycom.org**, site d'information proposant une information fiable, accessible et indépendante (« comprendre » ; « s'orienter » ; « agir ») sur la santé mentale et les troubles psychiques ainsi que des contenus spécifiques sur la santé mentale et la COVID-19. .

Les résultats de l'enquête CoviPrev montrent une dégradation de la santé mentale chez toutes les personnes interrogées, mais elle est plus marquée encore dans certaines catégories et notamment chez les jeunes de 18-24 ans et en particulier chez les étudiants.

Une attention particulière est portée à cette cible, afin de les orienter vers **Fil Santé Jeunes, un service anonyme et gratuit à destination des jeunes de 12 à 25 ans**, proposant une ligne d'écoute, **0 800 235 236**, accessible 7 jours sur 7 de 9h à 23h, et **un site internet** mettant à disposition de l'information, **un forum, un tchat**, et une orientation vers des structures d'aide.

Enfin, un **espace dédié à la santé mentale** sur le site internet de **Santé publique France** présente les données disponibles sur la santé mentale des Français et recense l'ensemble des dispositifs d'aide à distance, classés par populations (enfant, étudiants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, professionnels de santé...) ou thématiques (détresse psychologique, violence, deuil, addictions, parentalité...).





Le « 360-COVID » est un numéro gratuit à destination des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans le cadre de la crise sanitaire.

Le « 360-COVID » est un numéro gratuit à destination des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans le cadre de la crise sanitaire.

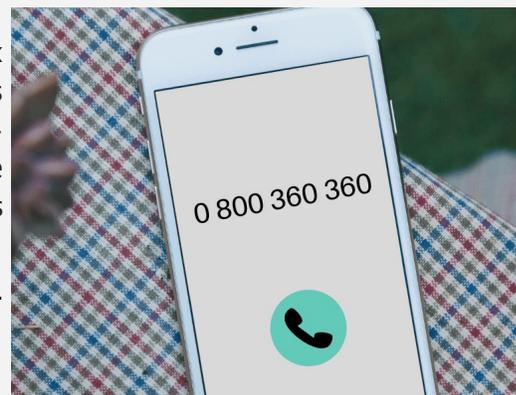
Il est porté par le **Réseau de Services pour une Vie Autonome** sur les départements du **Calvados**, de la **Manche** et de l'**Orne**.

Leur équipe répond aux appels téléphoniques des **personnes en situation de handicap et des aidants** en fonction de leurs besoins, de leurs attentes, et construit avec elles des solutions, en mobilisant les compétences des acteurs du territoire.

En lien avec les partenaires du territoire, et sans se substituer aux missions dévolues aux établissements et services (MDPH ou autres partenaires de droit commun), le RSVA recense les situations fragilisées par la crise sanitaire grâce à un point d'entrée téléphonique unique et co-construit des **solutions** avec les personnes et leurs proches aidants.

Numéro d'appel gratuit 0 800 360 360 ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Possibilité de joindre la plateforme nationale le week-end.



Vous êtes en situation de handicap ou bien un proche aidant en difficulté ? Votre situation s'est dégradée pendant le déconfinement ? Vous avez besoin de trouver une équipe mobile intervenant à domicile quelque temps ? Revoir un plan d'accompagnement en urgence ? Le 0 800 360 360 est un numéro d'appel gratuit qui vous permet d'entrer en relation avec les acteurs de l'accompagnement qui opèrent près de chez vous et qui se coordonneront pour vous apporter les solutions adaptées à votre situation.

En quoi ça consiste ?

Le 0 800 360 360 est un numéro national gratuit (accessible aux personnes sourdes et malentendantes) qui bascule votre appel directement vers une équipe de conseillers située dans votre département. Elle construira avec vous une solution de proximité.

Il peut s'agir :

- d'une aide à la reprise des soins en ville et à l'hôpital (pathologies hors Covid-19) et des accompagnements interrompus pendant le confinement (soutien à la recherche d'un médecin traitant, par exemple) ou bien d'une aide à l'orientation des personnes touchées par le Covid-19 ou de leurs proches aidants vers des solutions de soins ou d'hébergement ;
- de solutions de répit ou de relaying à domicile pour les proches aidants (accompagnement des besoins en sortie de confinement ou des familles continuant à accueillir un proche en confinement à leur domicile) ;
- d'un accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise sanitaire ;
- d'un soutien aux enfants en situation de handicap confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

A savoir : Les conseillers s'appuient sur le dispositif « *communautés 360* » qui vise à mettre en commun les ressources et à réunir les compétences des acteurs locaux de l'accompagnement, pour apporter des solutions plus rapidement. Ces intervenants sont : les associations gestionnaires d'établissements et services pour personnes handicapées, les hôpitaux, les professionnels de santé de ville, les services publics, les réseaux de solidarité, les écoles, les entreprises...

A savoir : Ce numéro d'appel sera pérennisé après la crise sanitaire pour devenir un point d'entrée pour toutes les personnes et les aidants sans solution ou ayant besoin d'être accompagnés au quotidien.





Wébinare CCOMS : Initiative QualityRights de l'OMS : un outil concret pour la promotion des droits dans les services de santé mentale en partenariat avec Advocacy France, l'ADESM et l'UNAFAM - 28 mai 2021

**INTERVENTION DE PHILIPPE GUERARD,
PRESIDENT ADVOCACY-FRANCE**

LES ENJEUX

Je suis très heureux au nom de l'association Advocacy-France, dont je suis le Président, d'avoir eu la confiance de mes pairs pour qu'ils soient représentés dans ces travaux que vous nous avez proposés.

Advocacy-France est ravi d'être partenaire de cette journée « **Qualité des droits** », mon anglais n'étant pas au point, pour l'amélioration du respect des droits des personnes faisant appel, ou forcées de faire appel, aux services de psychiatrie.

Depuis le tout début du projet « Qualité des droits » en 2010 et pour ses évolutions depuis, Advocacy-France en tant que membre de l'ENUSP (le Réseau Européen des Usagers,

Ex-Usagers et Survivants de la Psychiatrie), a été sollicitée pour donner son avis et contribuer.

C'est pareil pour les « Lignes Directrices sur les bonnes pratiques en santé mentale avec une approche basée sur les droits et sur les personnes » qui seront lancées par l'OMS dans seulement 10 jours.

Enfin, nous avons aussi contribué récemment aux futures Lignes Directrices de l'OMS sur « la Santé Mentale, les Droits Humains et la Législation », à l'attention des Etats, et attend avec impatience leur publication.

L'enjeu de la vraie participation des usagers est justement un des tout premiers enjeux et nous apprécions les efforts de l'OMS et du CCOMS d'impliquer notre association. « Qualité des droits » et ces Lignes Directrices sont des ressources importantes pour les Etats et les gestionnaires de services, mais aussi pour les associations de santé mentale qui peuvent s'appuyer dessus et cela conforte notre position depuis toujours.

La Convention sur les droits des personnes handicapées de l'ONU **sur laquelle est basée « Qualité des droits »**, représente aussi un long combat qui n'est pas fini pour le respect de nos droits. Dès la signature de cette Convention par la France en 2007, Advocacy-France a milité avec d'autres pour sa ratification, enfin obtenue en 2010.

Depuis, avec un financement participatif en ligne, nous avons été au rendez-vous directement à l'ONU à Genève pour faire entendre notre voix dans le cadre **de l'examen de la France par le Comité des Droits, du véritable respect de ses obligations dans la Convention par notre pays**. De nouveau, nous espérons que cette participation fera toute la différence.

Avec le lancement de « Qualité des Droits » en Europe et au-delà, Advocacy-France a aussi constaté l'importance du profil des personnes impliquées dans les observations, et notamment les usagers experts.

Pour obtenir des changements réels, et non pas une « bonne action » fonctionnaire laissée dans un tiroir, comme tant de rapports, l'équipe d'observateurs doit être composée de personnes ayant une bonne connaissance de la Convention et des exigences du programme.

Une certaine hypocrisie reste toujours car les objectifs de services « Zéro contrainte, violence et maltraitance » ne sont pas possibles tant que la capacité juridique, la volonté et les préférences des personnes ne sont pas respectées.

Le **Rapporteur spécial sur le droit à la santé de l'ONU** a appelé aussi à un changement de paradigme en santé mentale et a **dénoncé** en 2017 les services de santé mentale « **régis par un modèle bio-médical réducteur** » qui contribuent à l'exclusion, la négligence, la contrainte et la violence. Malgré cela, ce modèle de plus en plus bio-médical et sécuritaire se poursuit en France, ce qui nous inquiète.

Cette approche rétrograde est visible aussi dans le **projet du Conseil de l'Europe du protocole à la Convention Oviedo qu'Advocacy-France avec d'autres parties prenantes** opposent fermement depuis de nombreuses années. Ce projet discriminatoire entérine la contrainte en contradiction avec la Convention de l'ONU.

Au contraire, une approche basée sur les droits et le rétablissement, sans imposition d'un modèle et sans une cooptation professionnelle, avec la reconnaissance du parcours unique du rétablissement de chacun est essentiel. C'est la personne en tant que citoyen qui doit définir ce qui est le rétablissement pour elle et le soutien dont elle a besoin pour prendre espoir, et vivre une vie pleine de sens, comme nous œuvrons tous les jours dans nos Espaces Conviviaux Citoyens agréés GEM en région. Depuis son origine en 1996, Advocacy-France a créé une Commission de service d'aide et de recours avec l'aide de Martine Dutoit, assistante sociale, avec depuis des centaines d'appels et de mails par mois. Nous sommes ravis de voir la tradition continuer...

Malheureusement, « Qualité des droits » n'est pas (encore ?) obligatoire. Il faut espérer que les établissements ouvrent de plus en plus leurs portes dans un souci de transparence et de respect. Plus on regarde, moins il peut y avoir des violations de droits. On a bien vu que les visites de notre Contrôleur Général ont pu mener à des progrès considérables. Il faut aussi espérer que l'outil « Qualité des droits » pourra être utilisé dans les foyers, les établissements sociaux et les EPHAD où des violations de droits sont aussi très importantes et les mêmes lois ne s'appliquent pas.

Notre espoir est que la mise en œuvre de cette approche basée sur les droits et le rétablissement mènera à la création de plus en plus de **services qui respectent le choix et les décisions des personnes concernant leur traitement**. Nous souhaitons des services qui prennent en compte toutes les dimensions de la vie de la personne citoyenne et des stratégies pour mettre fin à des pratiques de contrainte comme l'isolement et la contention.

Je finirai mon intervention avec un proverbe normand, « l'oignon fait la soupe, l'union fait la force », soyons unis autour de ce programme « Qualité des droits ».



ADVOCACY
Normandie

Créons du lien ... Retrouvons-nous !

www.advocacy-normandie.fr

En Normandie

4 Espaces Conviviaux Citoyens vous accueillent

Espace Convivial Citoyen de VIRE

32 Rue André Halbout 14500 Vire

Tél: 02 31 68 77 68 / Mobile: 06 86 11 26 78

Email: vire@advocacy-normandie.fr



Espace Convivial Citoyen de CAEN

11 Place Maurice Fouque 14 000 Caen

Tél: 02 31 86 11 79 / Mobile: 06 73 74 72 98

Email: caen@advocacy-normandie.fr



Espace Convivial Citoyen de GRANVILLE

608 Rue Saint Nicolas 50 400 Granville

Tél: 02 33 69 30 73 / Mobile: 06 38 95 89 43

Email: granville@advocacy-normandie.fr



Espace Convivial Citoyen de LISIEUX

82 rue Henry Chéron 14100 Lisieux

Tél: 09 51 41 80 95 / Mobile: 06 17 25 51 93

Email: lisieux@advocacy-normandie.fr



ADVOCACY Normandie - Délégation régionale - Siège Social

Maison des associations / 10.18 Grand Parc

14 200 Hérouville-Saint-Clair

02 31 94 70 25 - 06 38 95 89 44

delegation.regionale@advocacy-normandie.fr

N° Siret: 423 059 815 000 39 - Code APE : 9499Z

Association loi 1901 déclarée en préfecture du Calvados le 28 Octobre 1998